

CENTRE PSYCHO-MÉDICO-SOCIAL PROVINCIAL DE SAINT-GHISLAIN



PROJET DE CENTRE 2025 – 2030



Place Albert Elisabeth, 50 –
7330 Saint-Ghislain
TEL: 065/76 40 30

Mail: cpms.saintghislain@hainaut.be

Avant-propos

Le projet de centre 2025 – 2030 poursuit les missions définies par le décret du 14 juillet 2006 relatif aux centres psycho-médico-sociaux. Il actualise le projet 2020 -2025 en tenant compte des évolutions importantes apportées par le Pacte pour un Enseignement d'excellence

Le CPMS provincial de Saint-Ghislain s'inscrit dans une volonté d'adapter notre action aux réalités actuelles du terrain scolaire, aux besoins évolutifs des élèves, des familles et des équipes éducatives

Ce nouveau projet réaffirme l'importance d'un accompagnement global des élèves, alliant prévention, soutien individuel, guidance éducative et orientation scolaire et professionnelle. Il rappelle également le rôle essentiel du centre dans la promotion de la santé, le développement de l'autonomie des jeunes et la construction de leur projet de vie.

Il mettra en avant des objectifs opérationnels généraux et spécifiques qui permettront de construire des actions concrètes et de mieux coordonner les interventions dans une logique d'amélioration continue.

Fruit d'une concertation pluridisciplinaire au sein de notre équipe et nourri des échanges réguliers avec nos établissements partenaires, ce projet vise à offrir un cadre structurant, lisible et accessible à tous les publics. Il reflète les valeurs fondamentales de notre centre (respect, bienveillance, éthique professionnelle, ouverture) qui guident au quotidien notre action auprès des élèves et de leur entourage.

Ensemble, avec détermination, responsabilité et humanité, nous poursuivons notre mission : contribuer, à notre échelle, à une école plus juste, inclusive et bienveillante.

L'équipe du CPMS provincial de Saint-Ghislain

Qu'est-ce qu'un CPMS

Le Centre Psycho-Médico-Social (CPMS) est un service qui accompagne les élèves et leur famille, de la maternelle au secondaire.

Qui travaille au CPMS ?

Une équipe pluridisciplinaire composée de : Psychologues, Assistantes sociales/ Assistants sociaux, Infirmiers(ères), Logopèdes

Le/la conseiller(ère) psychopédagogique / (psychologue) du CPMS est là pour aider les enfants à se sentir bien à l'école. Il écoute, soutient, et cherche à comprendre ce qui peut poser problème (par exemple : stress, difficultés d'apprentissage, mal-être...). Il peut faire passer des tests pour mieux cerner les besoins de l'enfant. Il travaille avec les parents, les enseignants et d'autres professionnels, toujours dans le respect de la confidentialité. Son objectif est d'aider chaque élève à avancer sereinement dans sa scolarité.

L'auxiliaire social(e) / (assistant(e) social (e)) du CPMS est là pour aider les élèves et leur famille qui rencontrent des difficultés sociales (administratives, financières, familiales...). Elle écoute, conseille et oriente vers les services appropriés si besoin. Elle soutient aussi les enfants lorsque leur situation personnelle influence leur bien-être à l'école. Elle travaille en lien avec les parents, les enseignants et d'autres services, toujours dans le respect de la confidentialité. Son but est de favoriser la réussite et l'épanouissement de chaque élève.

L'auxiliaire paramédical(e) / (infirmière) en CPMS participe à la promotion de la santé des élèves tout au long de leur scolarité. Elle agit en prévention, en dépistage, en information et en accompagnement. Elle collabore avec les familles, les écoles et les services de santé.

L'auxiliaire logopédique / (logopède) du CPMS aide à repérer les difficultés de langage, de communication et d'apprentissage pour les élèves du maternel. Elle donne aussi des conseils aux enseignants et aux parents pour aider l'enfant à progresser. Si besoin, elle oriente vers un suivi extérieur.

Ces quatre disciplines techniques exercent en pluridisciplinarité, sources de richesses multiples, permettant d'appréhender l'élève dans sa globalité.

Rôle général d'un CPMS

Le CPMS accompagne l'élève tout au long de son parcours scolaire afin de favoriser :

- son **bien-être psychologique, médical et social**,
- sa **réussite scolaire**,
- son **orientation scolaire et professionnelle**.

Fonctionnement

Les agents du CPMS travaillent ensemble pour comprendre et aider au mieux chaque consultant.

Ils agissent avec l'accord des représentants légaux de l'enfant mineur, suivant le Règlement Général sur la Protection des données (RGPD).

Ils collaborent avec les familles, les enseignants et d'autres professionnels, toujours dans l'intérêt des élèves

Ils travaillent en toute discrétion, ils respectent **le secret professionnel** qui garantit la confidentialité des informations partagées.

Le CPMS délivre des avis professionnels (**avis non contraignants**), des recommandations pour aider à faire le meilleur choix possible pour l'élève. Ces avis ne sont pas des obligations. Les parents ou les écoles peuvent choisir de ne pas suivre les conseils proposés

Votre enfant et vous-même pouvez refuser ou accepter un accompagnement du CPMS.

Gratuité

Tous les services proposés par le CPMS sont entièrement **gratuits**

En lien avec l'école, mais indépendant

Le CPMS collabore avec les équipes éducatives (enseignants et les directions des établissements scolaires), les partenaires extérieurs (professionnels de la santé, services d'aide à la jeunesse,...) mais il reste **neutre et indépendant**.

Cadre législatif

Le fonctionnement des Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS) repose sur un cadre légal précis. C'est le **décret du 14 juillet 2006** qui définit leurs **missions**, leurs **domaines d'intervention** ainsi que les **modalités d'action et d'évaluation**.

Ce décret veille à inscrire les CPMS dans une dynamique de **soutien aux élèves, d'accompagnement éducatif et d'orientation**, en lien étroit avec les familles et les établissements scolaires.

Ce projet s'inscrit également en cohérence avec les grandes orientations de l'enseignement renforcées par les évolutions récentes du **Pacte pour un Enseignement d'Excellence** comme notamment :

- La collaboration avec les Pôle territoriaux pour l'aide à la mise en place des intégrations et des aménagements raisonnables
- Œuvrer à une école la plus inclusive possible
- L'utilisation du Dossier d'Accompagnement de l'Elève (DACCE)
- La généralisation de l'Education à la Vie Relationnelle et Sexuelle (EVRAS)
- Le nouveau parcours de l'enseignement qualifiant visant la réussite (PEQ)
- La prévention du décrochage scolaire
- L'implication dans des projets ponctuels spécifiques tels qu'Amarrages+
- La lutte contre l'absentéisme
- La lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement
- L'amélioration du climat scolaire
- La formation continue
- ...

Ressort et contexte de la population scolaire desservie par notre centre

- Le nombre total d'élèves sous notre tutelle avoisine les 4000, avec une proportion légèrement supérieure d'élèves fréquentant l'enseignement fondamental

Notre ressort comprend :

- ***3 écoles provinciales d'enseignement secondaire à vocation générale, technique et professionnelle, organisées sur 5 sites***

Athénée Provincial Jean d'Avennes (APJA)

Avenue du Gouverneur Émile Cornet, 1
7000 Mons

Athénée Provincial Jean d'Avennes (implantation Ecole des métiers du Cheval)

Route de Wallonie, 31
7011 Mons/Ghlin

- L'école propose des options en Education Physique, Equitation, Horticulture, Sciences Sociales et Sport-Etudes

Lycée Provincial d'Enseignement Technique du Hainaut (LPETH)

Avenue de l'Enseignement, 45
7330 Saint-Ghislain

- Les sections de l'école s'articulent autour de 3 pôles : les Métiers de bouche, les Métiers d'art et les Métiers de la vente.

Lycée Provincial Hornu - Colfontaine

Avenue Fénélon, 48
7340 Colfontaine

Lycée Provincial Hornu - Colfontaine (implantation d'Hornu)

Route de Valenciennes, 58
7301 Hornu

- Cette école propose des formations dans les secteurs de la Construction, l'industrie, la Mécanique Automobile, les Services aux personnes, l'Economie

- *9 groupes scolaires d'enseignement fondamental qui relèvent de 2 pouvoirs organisateurs communaux (Saint-Ghislain et Boussu), répartis sur 19 implantations.*

École fondamentale communale du Grand-Hornu

- Rue de Mons, 202 – 7300 Hornu- Ecole du Grand Hornu
- Rue de Bavay, 143 – 7301 Hornu (implantation) – Ecole du Champs des Sarts

École fondamentale du Centre Hornu

- Rue de Motte, 110 – 7301 Hornu – Ecole du Centre Hornu
- Rue Clarisse, 24 – 7301 Hornu (implantation) – Ecole Jardin de Clarisse

École fondamentale communale de la Chapelle

- Rue de Binche, 80 – 7301 Hornu - Ecole de la Chapelle
- Rue Arthur Bastien, 106 – 7301 Hornu (implantation) – Ecole Jardin de Marion

Groupe scolaire communal de Baudour

- Parc communal de Baudour – 7331 Baudour – Ecole du Parc
- Rue des Sapins, 2 – 7331 Baudour (implantation) - Ecole des Bruyères

École communale Jean-Roland

- Avenue de l'Enseignement, 1 – 7331 Saint-Ghislain – Ecole Jean Rolland
- Cité Jean-Roland, 37 – 7331 Saint-Ghislain – (implantation) - Ecole de la Cité
- Rue Olivier-Lhoir, 6 – 7333 Tertre (implantation) – Ecole Rue Olivier Lhoir

Groupe scolaire communal fondamental de Tertre

- Rue de Tournai, 112 – 7333 Tertre – Ecole Route de Tournai
- Rue du Presbytère, 2 – 7334 Villerot (implantation) – Ecole de Villerot
- Rue Gustave Miroir, 7, 7334 Hautrages (implantation) – Ecole d'Hautrage

Groupe scolaire communal de Sirault

- Rue Albert Bériot, 57 – 7332 Sirault – Ecole de Sirault
- Rue Georges Chevalier – 7332 Sirault – (implantation) - Ecole du Happart
- Rue de Chièvres, 427B – 7332 Sirault – Ecole de Neufmaison

Groupe scolaire du Grand Jardin

- Les Jardins de l'Abbaye, 60 – 7330 Saint-Ghislain – Ecole du Grand Jardin

Implanté à proximité de nombreux axes routiers, de la gare ferroviaire et de la station des bus, notre centre est idéalement situé au cœur de la population dont il assure la tutelle. Les écoles desservies sont proches géographiquement. Cette proximité offre l'avantage de répondre et d'intervenir de manière relativement rapide suite aux diverses demandes.

Au niveau du fondamental, nous collaborons avec des écoles de village fréquentées par une population locale mais aussi avec des écoles du Centre-Ville qui affichent une plus grande mixité de population.

Constats de terrain depuis la période post-Covid

Nous observons, dans nos pratiques quotidiennes, une **paupérisation croissante des publics que nous accompagnons**, tant au niveau individuel que familial. Cette évolution socio-économique s'accompagne d'un **changement sensible du contexte de travail**.

Certaines problématiques se sont **intensifiées** :

- Une **augmentation marquée de l'absentéisme** et du **décrochage scolaire**, parfois dès les premières années du primaire.
- Un **mal-être psychologique et/ou psychosocial** qui touche de plus en plus d'élèves, mais aussi leurs familles.
- Des **comportements perturbateurs** ou des **situations de crise en classe**, qui affectent le climat scolaire et mobilisent fortement les équipes éducatives.

Ces réalités ont généré un **alourdissement du travail** des agents PMS :

- Une **présence renforcée dans les établissements scolaires** pour répondre aux urgences et maintenir le lien avec les élèves en difficulté.
- Une **augmentation des demandes** en lien avec le soutien à la santé mentale, à l'inclusion et à la lutte contre le décrochage.
- Une **saturation des services extérieurs spécialisés**, qui complique les relais et accentue la pression sur les équipes PMS et les écoles.

Notre équipe

- *Notre équipe technique compte actuellement 6 équivalents temps plein répartis entre les fonctions suivantes :*
 - Deux conseillères psychopédagogiques à temps plein
 - Deux auxiliaires sociaux à temps plein
 - Une auxiliaire paramédicale à temps plein
 - Une auxiliaire logopédique à mi-temps
- *Nous bénéficions également d'un renfort dans le cadre du projet européen **AMARRAGE+***
 - Une conseillère psychopédagogique engagée sur deux mi-temps
 - Une assistante sociale à mi-temps
- *Cette équipe est complétée par une employée administrative et une auxiliaire professionnelle, qui participent pleinement à la dynamique du centre.*

Nos valeurs fondamentales

Notre philosophie s'emploie à favoriser l'épanouissement du jeune tant sur le plan individuel que scolaire, ce qui implique de le considérer dans son développement psychologique, pédagogique, social et médical.

De cette conception émergent ces valeurs :

- Le respect et la tolérance de l'autre et de ses différences,
- La bienveillance, la bientraitance et l'empathie à l'égard de nos consultants,
- Le professionnalisme en tant que préoccupation constante du respect de l'éthique, de la rigueur dans le travail, des règles déontologiques propres à nos fonctions respectives, d'un questionnement permanent sur nos stratégies d'intervention ainsi que d'une adaptabilité constante,
- L'ouverture aux autres, aux différents partenaires et aux changements sociétaux.

Les valeurs prônées par la Province de Hainaut

- **L'intérêt général, en cultivant la solidarité et le partage**

Les équipes interviennent auprès de tous les élèves, sans distinction, pour favoriser l'égalité des chances. Elles soutiennent les jeunes en difficulté scolaire, sociale, psychologique ou médicale, tout en mobilisant les ressources des familles, des écoles et des partenaires extérieurs.

- **La citoyenneté, l'humanisme et le pluralisme**

Les CPMS développent des animations, entretiens ou projets visant à faire réfléchir les jeunes à leur rôle de citoyen. Ils valorisent l'expression, l'écoute, la coopération, et s'adaptent à la diversité des contextes familiaux et culturels.

- **L'excellence par l'amélioration continue**

Les équipes s'investissent dans la formation continue, la supervision, l'évaluation des pratiques et la participation à des projets innovants (comme AMARRAGE+). Elles adaptent constamment leurs pratiques aux besoins du terrain.

- **La tolérance et la liberté de conscience**

Les entretiens avec les jeunes et les familles sont menés sans jugement, dans le respect des convictions de chacun. Les interventions s'ajustent à la réalité des personnes accompagnées, sans imposer de modèle.

- **La neutralité, le dialogue et l'ouverture**

Les CPMS travaillent en collaboration avec tous (consultants et partenaires) et garantissent une écoute bienveillante et objective. La pluridisciplinarité interne favorise le dialogue entre approches diverses.

- **Le libre examen comme méthode de réflexion et d'action**

Les professionnels ne cherchent pas à transmettre une vérité, mais à faire émerger la pensée critique des élèves, des familles et des équipes. Chaque situation est analysée de manière rigoureuse et contextualisée.

Collaborations avec les partenaires extérieurs

Les centres PMS développent des partenariats actifs avec de nombreux acteurs extérieurs, tout intervenant et acteur de terrain qui permet d'assurer un accompagnement global et cohérent au profit des élèves.

Ils collaborent étroitement avec (la liste n'est pas exhaustive) :

- les établissements scolaires
- les services de Promotion de la Santé (SPSE)
- les services de l'Aide à la Jeunesse et de Protection Judiciaires (SAJ, SPJ)
- les services SOS enfants
- les services d'Aide en Milieu Ouvert (AMO)
- le service d'Accompagnement des Jeunes Enfants (SAJE)
- les centres Publics d'Aide Sociale (CPAS)
- les services de Santé Mentale (SSM)
- le service Rhéseaux
- les centres de Planning familiaux
- les Pôles Territoriaux
- les services Résidentiels pour Jeunes (SRJ)
- les Médecins et Hôpitaux
- les logopèdes
- les centres de Réadaptation Fonctionnelle
- Diverses associations locales comme le VIF Borain (réseau de professionnels travaillant sur les problématiques des violences intrafamiliales)
-

Ces synergies permettent de renforcer la prise en charge des situations complexes, d'optimiser l'orientation scolaire et de soutenir les élèves dans leur développement personnel, social et éducatif.

➤ Travailler ensemble pour mieux accompagner les élèves

Grâce à cette collaboration, chaque situation est abordée de manière globale, dans le respect de chacun, afin de construire des solutions adaptées et durables.

Les 3 missions fondamentales des CPMS

Promouvoir le bien-être global de l'élève

Favoriser les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales permettant à chaque élève de développer harmonieusement sa personnalité, de devenir un citoyen autonome et responsable, et de s'insérer activement dans la société.

Soutenir le parcours éducatif de l'élève

Accompagner l'élève tout au long de sa scolarité en mobilisant les ressources de son environnement familial, social et scolaire, afin de lui assurer des chances égales d'émancipation sociale, citoyenne et personnelle.

Accompagner l'élève dans son orientation

Aider l'élève à construire un projet de vie personnel, scolaire et professionnel, en l'accompagnant dans son insertion socioprofessionnelle, dans une perspective d'orientation tout au long de la vie.

Programme de base commun aux centre psycho-médico-sociaux

➤ Les 8 axes d'intervention des CPMS

Pour concrétiser ces missions, les CPMS développent leurs actions spécifiques autour de huit axes

- **1. Offre de services aux consultants**

Informar élèves, parents et établissements scolaires, les partenaires sur les services proposés par le CPMS notamment au moyen du projet de centre mais aussi par des présentations directes.

- **2. Réponse aux demandes des consultants**

Analyser et répondre aux sollicitations des élèves, parents (ou de la personne investie de l'autorité parentale) ou de tout service impliqué dans l'action éducative, en tenant compte des besoins spécifiques de chacun.

Le centre accorde une priorité aux demandes qui font suite à une mobilisation des parents et des élèves par les enseignants.

- **3. Actions de prévention**

Mettre en place des actions afin de prévenir les difficultés scolaires, sociales, relatives à la santé, le bien-être, le choix professionnel, la formation des élèves.

- **4. Repérage des difficultés**

Identifier les difficultés spécifiques rencontrées par les élèves, dès la maternelle et tout au long de la scolarité afin de déterminer de manière précoce et préventive, en collaboration avec les parents et l'équipe éducative, les pistes de remédiation les plus opportunes.

- **5. Diagnostic et guidance**

Évaluer et analyser en équipe pluridisciplinaire les situations individuelles des élèves et proposer, au terme des investigations, les aides les plus adéquates pour surmonter les difficultés identifiées.

- **6. Information et orientation scolaire et professionnelle**

Fournir des informations, en toute objectivité, sur les possibilités en matière d'études, de formations, de métiers, de professions, de formations continuées ainsi que sur le marché du travail.

Accompagner l'élève dans la construction de son projet de vie scolaire et professionnelle.

- **7. Soutien à la parentalité**

Accompagner les parents dans leur rôle éducatif ; les soutenir dans l'accompagnement du parcours scolaire de leur enfant
Renforcer le dialogue entre la famille et l'école.

- **8. Éducation à la santé**

Promouvoir la santé et le bien-être des élèves à travers des actions éducatives et préventives.

Axes et objectifs de travail principaux pour les années 2025 à 2030

- **Accompagner, soutenir et outiller le jeune dans son projet de vie personnel, scolaire et professionnel tout au long de son parcours scolaire**

- ❖ *Axer nos actions sur la prévention précoce*

- ❖ *Rendre le jeune acteur de son projet de vie scolaire et professionnel*

- ❖ *Promouvoir la santé à l'école*

- ❖ *Accompagner au mieux les parents dans leur rôle éducatif*

- **Promouvoir l'image du centre ;**

- **Renforcer l'efficacité de nos interventions ;**

- **Optimaliser le travail en réseau.**

Nos Actions

Une orientation scolaire positive et efficace dépend largement d'une prévention précoce des difficultés de tout ordre. Identifier les problématiques rencontrées dans la petite enfance permet de proposer, au plus tôt, toutes les remédiations possibles à initier.

Ces repérages précoces permettent d'outiller l'élève afin qu'il puisse pallier, au mieux, aux problématiques rencontrées dans la petite enfance.

Bien dans sa tête et dans son corps, maîtrisant suffisamment les savoirs de base, l'élève peut alors opérer un choix d'études conscientisé et non par défaut.

Pour tous et tout au long de la scolarité

- Ouverture d'un dossier individuel (dès la 1^{ère} maternelle)
- Pour tout nouvel élève, document informatif de présentation du centre et de ses offres de services, documents sociaux et médicaux, RGPD adressés aux parents ou aux personnes investies de l'autorité parentale
- Analyse des documents sociaux et médicaux
- Concertations avec les enseignants, les directions d'école
- Observations et évaluations (individuelles et/ou collectives) au niveau pédagogique, intellectuel, psycho-affectif
- Entretiens individuels
- Entretiens avec les parents
- Soutien à la parentalité
- Conseils aux enseignants
- Collaboration avec les partenaires extérieurs dans le respect des règles déontologiques propres à nos fonctions respectives.
- Animations sur des thèmes variés (alimentation, hygiène de vie, harcèlement, deuil, respect de soi et des autres, EVRAS...)
- Participation aux réunions de parents
- Collaboration avec les partenaires extérieurs dans le respect des règles déontologiques propres à nos fonctions respectives.
- Collaboration avec les pôles territoriaux dans le cadre des intégrations
- Collaboration et participation aux projets développés par les écoles
- Participation à la gestion des exclusions scolaires et de l'absentéisme
- Orientation vers l'enseignement spécialisé
- Gestion des situations de crise

Plus spécifiquement, notre travail s'oriente vers:

➤ **Accompagner, soutenir et outiller le jeune dans son projet de vie personnel, scolaire et professionnel tout au long de son parcours scolaire**

❖ ***Axer nos actions sur la prévention précoce***

En 1^{re} maternelle :

- Interventions à la demande
- Concertation avec l'enseignant (e)
- Rencontres parents
- Conseils et soutien à la parentalité
- Conseils aux enseignants

En 2^e maternelle :

- Concertation avec l'enseignant (e)
- Observations et/ou évaluations (collectives et/ou individuelles)
- Evaluation approfondie si nécessaire
- Rencontres parents
- Soutien à la parentalité, conseils et propositions de prise en charge
- Conseils aux enseignants

En 3^e maternelle :

- Concertation avec l'enseignant (e)
 - Observations et/ou évaluations collectives et individuelles (aspects langagiers, psychopédagogiques, comportementaux, neuromoteurs)
 - Evaluation approfondie si nécessaire
 - Rencontres systématiques des parents après une phase d'observation ou d'évaluation
 - Propositions de remédiations diverses (prise en charge au niveau du langage, soutien psychomoteur et thérapeutique, aide à la mise en place des aménagements raisonnables...)
 - Guidance
 - Accompagnement éducatif
 - Présentation de matériels éducatifs dont le coût est accessible à tout public
- *Organisation, à la demande des enseignant(e)s, d'une rencontre avec les parents des 3 niveaux de maternelle en début d'année scolaire*

En 1^{re} année primaire :

- Concertations avec les enseignants afin de dépister les difficultés potentielles de tout ordre
- Evaluation psychopédagogique si nécessaire
- Rencontres parents
- Proposition de remédiations

A partir de la 2^e année primaire :

- Travail à la demande

❖ Rendre le jeune acteur de son projet de vie scolaire et professionnel

En 6^e année primaire :

- Information « orientation scolaire et professionnelle » généralisées à toutes les classes (sur les filières scolaires et l'organisation de l'enseignement secondaire)
- Réponses aux interrogations et aux inquiétudes des jeunes quant à leur orientation future
- Entretiens parents à la demande

Dans l'enseignement secondaire :

1^{er} degré :

- Participation aux journées d'accueil (présentation de l'offre de service du CPMS aux élèves et/ou aux parents, animations, activités connaissance de soi, bien-être,...)

2^e degré :

- Rencontre des élèves majeurs fréquentant le 2^e degré
- Interventions relatives à l'« orientation scolaire et professionnelle »

3^e degré :

- Interventions à la demande

Pour les 3 degrés :

- Permanences hebdomadaires organisées au sein des écoles
- Entretiens d'aide individuelle à la demande
- Participation aux conseils de classes, délibérations
- Participation aux réunions de parents
- Entretiens parents
- Participation aux projets développés par les écoles, (projet SIDA, prévention des violences, lutte contre le harcèlement, OCTEMBRE MAUVE, Journée des Familles, Santé avant l'été, La journée Saint-valentin, Semaine du Bien-Etre,...), les projets supracommunaux (ex : l'ADOBUS)
- Interventions relatives à l'« orientation scolaire et professionnelle » et plus systématiquement à la fin du 1^{er}, 2^e et 3^e degré.
- Collaboration CPMS/Ecole dans le cadre du projet Amarrages + (accrochage scolaire, absentéisme, climat de classe, bien-être,...)
- Collaboration avec les cellules harcèlement mise en place
- Animations spécifiques en fonction des problématiques rencontrées
- Participation aux conseils de participation

❖ *Promouvoir la santé à l'école*

« L'amélioration du bien-être et de la qualité de vie » est un de nos axes d'action prioritaires si l'on tient compte du contexte social dans lequel notre centre évolue.

Dans cette perspective :

- Proposition d'animations dans les classes maternelles, primaires et secondaires selon les besoins rencontrés par les équipes éducatives (alimentation, hygiène, conduites à risques, Evras, ...)
- En collaboration étroite avec les équipes éducatives et les partenaires extérieurs, participation aux projets concernant la santé des élèves

❖ **Accompagner au mieux les parents dans leur rôle éducatif**

Nous sommes amenés à rencontrer régulièrement des parents se sentant démunis, désespérés par rapport à l'éducation de leur(s) enfant(s). La problématique du cadre et des limites est souvent soulevée tout comme le manque, voire l'absence de stimulations éducatives.

Notre centre considère la famille comme l'une des ressources principales dans la vie de l'enfant. Favoriser l'épanouissement du jeune nécessite donc de le considérer non seulement dans sa singularité mais aussi dans son ensemble, sa famille, avec ses parents comme référents immédiats.

Dans cette perspective :

Fondamental et secondaire :

- L'équipe du CPMS assure un suivi de certaines familles en demande et rencontre régulièrement les parents lors d'entretiens individuels, une occasion d'amorcer, avec eux, une réflexion relative à l'éducation de leur(s) enfant(s) et leur prodiguer, si cela s'avère nécessaire, des conseils éducatifs et de prises en charge extérieures.

En maternelle :

- En début d'année, à la demande de l'équipe éducative, dans le cadre de l'entrée en maternelle, organisation de réunions d'échanges CPMS/école/parents (présentation du CPMS et de ses offres de service, discussions sur les préoccupations des parents en matière d'éducation, conseils, présentation aux parents d'activités et de matériel pédagogique dont le coût est accessible à tout public, ...)
- ✓ **L'équipe du CPMS insiste sur la mobilisation des parents en étroite collaboration avec l'école et/ou les partenaires**

➤ Promouvoir l'image du centre

Les missions des CPMS sont encore trop largement ignorées du grand public, voire des populations et établissements scolaires que nous desservons. C'est pourquoi, nous trouvons essentiel de mieux faire connaître nos actions et de renforcer notre identité en allant à la rencontre de nos différents partenaires intervenant dans la même zone géographique;

En vue de mieux faire connaître les missions des CPMS et notre projet de centre en particulier :

- Présence au sein des conseils de participation des écoles
- Participation aux journées d'accueil des élèves
- Présence systématique aux réunions de parents
- Affichage au sein des écoles, mise à disposition de folders
- Participation aux projets, journées portes ouvertes et manifestations des écoles, aux initiatives des PO communaux (salon « Capital Santé » de Colfontaine)
- Participation à des commissions, des initiatives locales, salons, événements...
- Présentation particulière, à la demande, des missions du CPMS et du projet de centre aux équipes éducatives

➤ Renforcer l'efficacité de nos interventions

- Choix pertinent des formations en fonction des problématiques rencontrées par notre population
- Actualisation de l'information en matière de législation, d'éducation, d'orientation scolaire et professionnelle, ...
- Programmation de moments d'échanges d'informations au sein de l'équipe relatives aux diverses formations suivies, partenaires et collaborations extérieures
- Actualisation des outils : tests, livres, matériel d'animation.
- Utilisation optimale de l'outil informatique
- Veiller à la visibilité du centre et de ses agents (affiches, folders, cartes de visite,...)
- Etablir et/ou actualiser les procédures à respecter pour les situations de crise (maltraitance, décès, suicide, ...)

➤ **Optimaliser le travail en réseau**

- Rapprochement avec les partenaires extérieurs, rencontres lors des réunions de centre et présentation réciproque des services
- Participation à des commissions, des initiatives locales, des événements, des salons organisés par les organismes et les PO partenaires
- Inscription dans les guides locaux

Réfléchir à :

- La mise en place, à un niveau local, de concertations regroupant les différents CPMS tous réseaux confondus afin de partager les expériences positives et négatives rencontrées, les tentatives de solution
- La mise en place de réunions régulières CPMS/SPSE afin d'établir une plus grande synergie dans nos collaborations